

# TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'ADMINISTRATION INDIQUÉE POUR  
LA RECHERCHE SUPPLÉMENTAIRE

## PCT

NOTIFICATION DE REMBOURSEMENT DE LA  
TAXE DE RECHERCHE SUPPLÉMENTAIRE

(règle 45bis.3.e) du PCT)

Destinataire :	Date d'expédition (jour/mois/année)
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	<b>POUR INFORMATION SEULEMENT</b>
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1.  Il est notifié au déposant que le montant de \_\_\_\_\_ (monnaie/montant), qui a été payé aux fins de la recherche internationale supplémentaire, sera remboursé en temps utile puisque la demande de recherche supplémentaire a été considérée comme retirée (voir le formulaire PCT/SISA/507).

2. Le montant indiqué ci-dessus sera remboursé séparément.

Nom et adresse postale de l'administration	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone